

Je suppose que c'était là le point de votre question?

M. BROOME: C'était le point de ma question.

M. GORDON: Je répondrais à cela qu'il n'y a pas de critique absurde, ridicule et impossible s'appliquant au National-Canadien comme tel et limitant ses pouvoirs de gestion, et que les restrictions qui jouent dans l'entreprise ferroviaire s'appliquent avec une force égale aux autres secteurs de cette même entreprise.

M. BROOME: A l'égard du contrôle des prix de transport des marchandises?

M. GORDON: Oui, et d'autres mesures de réglementation qui sont appliquées par la Commission des transports.

M. BROOME: Mais est-il vrai, relativement, à l'exploitation du National-Canadien, qu'il est indépendant et que bien que vous fassiez rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre, le ministre n'a pas la haute main sur le National-Canadien comme tel, d'après l'exposé que nous avons entendu l'an dernier au Comité?

M. GORDON: A ma connaissance, le ministre n'a jamais, non plus qu'une division du gouvernement, tenté d'intervenir dans la direction du National-Canadien.

Les autres questions que mentionne cet article de rédaction, si je comprends bien, ont trait à autre chose. Or, il est vrai—et je fais aussi bien d'être bien franc à ce sujet—que s'exercent sur le National-Canadien des formes de pression qui n'atteignent pas les autres chemins de fer; il en est ainsi parce que par sa nature le chemin de fer suscite de l'agitation qui se manifeste par l'intermédiaire des hommes politiques, des maires, des curés; je dirais que de telles pressions ne s'exercent pas sur le Pacifique-Canadien ou sur d'autres chemins de fer. Les pressions s'exercent sur le National-Canadien parce que c'est une entreprise de l'État et que chacun croit avoir le droit de se plaindre. Ces pressions nous atteignent davantage—et monsieur Fisher et moi-même en avons parlé un peu cet après-midi—parce que, comme je l'ai dit dans mon mémoire, il est vrai et parfaitement évident que lorsque le National-Canadien prend, pour comprimer ses dépenses, des mesures qui amènent des congédiements et des réorganisations dans des matières qui concernent les collectivités, etc., la direction du National-Canadien entend des protestations qui diffèrent totalement de celles qu'entendrait le Pacifique-Canadien.

Le Pacifique-Canadien ferme ses usines, si vous le voulez, et on n'en dit rien parce que la main-d'œuvre reconnaît le droit qu'a le Pacifique-Canadien de faire ce que bon lui semble à l'égard de ses usines. Cependant, si nous décidons de fermer une usine ou d'en déplacer une, ou encore de prendre d'autres mesures qui, fréquemment, atteignent la main-d'œuvre, il est tout à fait vrai alors qu'une tempête de protestations s'élève et que nous devons nous en occuper. Je ne me plains pas particulièrement de cela, pour autant qu'on le fasse dans des limites raisonnables et que la direction du National-Canadien ait la chance d'expliquer ce qui se produit.

M. BROOME: C'est vraiment là ce que vous demandez, pouvoir vous expliquer dans presque chaque cas? On pose une question au Parlement et le ministre dit qu'il va vérifier, mais alors il fait rapport et dit qu'on l'a informé qu'on ne peut rien faire.

M. GORDON: Je crois qu'on doit admettre que la nature humaine étant ce qu'elle est et que les membres de la direction ayant à se défendre contre toutes sortes de questions, il s'ensuit que la direction du National-Canadien est portée à se montrer un peu plus prudente et un peu plus lente dans les choses qu'elle devrait exécuter. Nous reconnaissons que nous sommes obligés d'aborder les choses avec un esprit un peu plus critique peut-être que l'entreprise privée.